



Assemblée Générale Ordinaire Ligue Atlantique de Football

Édition du
05/09/2008

GD

P.V. du Samedi 18 novembre 2006 – ORVAULT

Les sociétés et associations affiliées à la Ligue Atlantique de Football se sont réunies le samedi 18 novembre 2006 à la salle de l'Odysée à ORVAULT.

442 clubs étaient présents ou représentés (soit 54 % des clubs de la L.A.F. représentant 65 % des voix) dont :

215 du District de Loire-Atlantique,
114 du District du Maine et Loire,
113 du District de Vendée.

Avant d'ouvrir officiellement l'Assemblée Générale Ordinaire de la L.A.F. Michel TRONSON donne la parole à Monsieur Joseph PARPAILLON pour qu'il présente sa commune.

Monsieur le Maire exprime d'abord son réel plaisir de recevoir l'Assemblée de la Ligue Atlantique de Football dans cette nouvelle salle de l'Odysée et se souvient du moment où Michel TRONSON lui avait demandé la possibilité d'y réunir les clubs alors que la salle était encore en travaux.

Monsieur PARPAILLON présente brièvement sa ville qui, avec 25 000 habitants se situe au 5^{ème} rang départemental du point de vue de la démographie.

Il évoque le fait que d'être une commune limitrophe de NANTES présente beaucoup d'avantages mais aussi quelques inconvénients. « *Orvault compte beaucoup plus d'habitants que LA BAULE. Pourtant, à l'extérieur du département on connaît beaucoup plus LA BAULE qu'ORVAULT* ».

Un diaporama permet aux représentants des clubs de découvrir la ville d'ORVAULT. Monsieur le Maire souligne plus particulièrement le fait que la commune d'ORVAULT s'étend sur 2 700 hectares, compte 900 entreprises, 8 300 emplois et que 3 000 Orvaltais travaillent et résident sur la commune. Il met en exergue le fait qu'ORVAULT peut être considéré comme le poumon vert de l'agglomération nantaise en alliant le monde rural et celui des entreprises.

Sur le plan sportif, et plus particulièrement celui du football, Monsieur PARPAILLON souligne qu'il existe trois clubs à ORVAULT répartis dans les différents quartiers de la ville et que les équipements viennent d'être refaits avec la construction de trois terrains synthétiques. « *3 clubs de football cela représente une certaine "Orvitalité"* » conclut Joseph PARPAILLON avant de réserver une petite surprise à son ami Michel TRONSON à qui il demande de venir à ses côtés.

Il commence par préciser que la médaille de la ville d'ORVAULT est distribuée avec parcimonie car elle n'est pas galvaudée. Il commente « *Michel s'est impliqué très jeune dans le monde du sport mais c'est surtout ce qu'il a fait et continue de faire pour l'éducation qui mérite d'être souligné. En créant l'I.N.E.S. Michel a fait quelque chose de formidable et d'exceptionnel au niveau des jeunes. Mais il est toujours difficile d'être un pionnier. Je suis Orvaltais et je suis fier quand des Orvaltais font des choses formidables* ». S'adressant à la salle Joseph PARPAILLON lance alors « *Vous avez de la chance d'avoir quelqu'un comme Michel à la tête de votre Ligue. Normalement cette médaille de la ville est remise en famille dans la petite salle du*

Conseil Municipal. Mais là cette médaille je voulais la remettre devant vous à Michel ».

C'est sous les applaudissements de la salle que Joseph PARPAILLON remet la médaille de la ville d'ORVAULT à Michel TRONSON, surpris et surtout très ému. A son tour, Michel TRONSON remet un souvenir de la Ligue à Joseph PARPAILLON.

Michel TRONSON ouvre officiellement l'Assemblée Générale Ordinaire de la Ligue Atlantique de Football.

Il commence par demander à la salle d'observer quelques instants de silence en mémoire de tous les serviteurs du football (connus ou anonymes) qui nous ont quittés l'an dernier et cette année.

Il passe à l'ordre du jour de l'Assemblée Ordinaire.

Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 22 octobre 2005 à LA ROCHE SUR YON

En l'absence de remarques, d'abstentions et d'avis contraires le procès-verbal paru dans le journal Atlantique Foot n°1 775 du 09 décembre 2005 est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour en appelle alors à l'allocution du Président de la Ligue.

Allocution du Président

Mesdames, Messieurs, Chers amis du football,

L'ordre du jour appelle effectivement l'allocution du Président...

Je me contenterai - et vous je pense aussi par la même occasion - de quelques mots...

Un jour, c'est promis, je m'attaquerai au record détenu par mon ami André, mais aujourd'hui, notre ordre du jour donne la priorité aux actes sur les paroles...

Toutefois, je veux dire mon plaisir de vous accueillir à Orvault, la ville où je suis né, la ville que je n'ai jamais quittée, la ville où le football m'a tant apporté !...

"On y venait de Nantes les dimanches d'été

Avant qu'elle ne soit grande...

Chemises et robes blanches les jardins ouvriers

Fleurissaient sous des ciels de pommiers"

Si j'avais la voix de Jean-Paul Corbineau des Tri Yann, je vous l'aurais chanté !... (NDLR : extrait de "La ville que j'ai tant aimée", chanson des Tri Yann consacrée à Orvault).

Dans cette salle de l'Odyssée, nous nous retrouvons voisins de José Arribas, hier, de Claude Simonet, toujours, de Georges Eo depuis quelques années...

C'est dire si le football est lié à cette ville d'Orvault.

Je vais présider ma seconde assemblée générale de Ligue sous le regard amical de deux de nos anciens présidents, que je salue et remercie, dont le président du football français qui restera dans l'histoire celui qui a tout gagné...

Claude, André, je vous exprime les remerciements de l'assemblée...

Le palmarès de Claude m'amène à évoquer le 9 juillet 2006, qui a vu la France manquer de bien peu sa deuxième étoile, filant au bout du suspens chez nos voisins latins...

Ayant eu le privilège d'assister aux trois derniers matchs des Grands Bleus, je veux témoigner de moments forts vécus à Francfort, Munich ou Berlin qui comportent des messages pour nous tous.

Je ne reviendrai pas sur la tristesse de voir un grand joueur sortir par une petite porte, sauf pour dire que personne n'est Dieu, et que la maîtrise de soi est une permanente conquête.

Je veux par contre me souvenir de ces joueurs à qui la vie a apporté plus sans doute qu'ils n'en avaient jamais rêvé, et qui redeviennent sur le terrain des enfants, qui chantent, qui dansent, qui pleurent aussi, longtemps après le coup de sifflet final...

Si, comme l'a écrit Baudelaire, **"Le génie, c'est l'enfance retrouvée"**, alors le foot, c'est génial !...

Et que dire des scènes multiples de fraternisation entre supporters dont on a pu être témoins, ou acteurs d'ailleurs, des stades qui refusaient de se vider, où les gens échangeaient dans l'amitié, avec des mots souvent non déchiffrés...

"Le football n'oppose des adversaires que pour mieux rapprocher les hommes".

J'aime cette phrase de la Charte Qualité du District qui nous reçoit, et je la répète souvent...

Elle doit être notre credo, notre **"petite étoile qui danse"**...

Notre principale mission est là : conserver à notre sport ce trésor précieux qui le fait accueillant, amical et rassembleur.

Que chaque match soit d'abord une rencontre, le mot n'est pas anodin. Qu'avec la joie de la victoire, comme la déception de la défaite, nous sachions construire des moments riches de partage.

Certes, nous rencontrons des difficultés qui s'appellent :

- Violence : il faut la ramener à sa juste dimension statistique. Toutefois, chaque acte de violence doit nous interpeller et nous ne devons jamais nous résigner, mais lutter sans faiblesse, même si nous n'avons pas toutes les clés pour l'éradiquer.
- Contestation, tricherie, incivilités : ça, c'est dans notre cour. Nous nous sommes donné des moyens réglementaires, des objectifs éducatifs. Attaquons-nous courageusement aux causes plutôt que d'en déplorer les conséquences, comme il m'a été donné de le lire récemment. J'y reviendrai.
- Manque de bénévoles : c'est vrai. Et pourtant, si on savait dire aux plus jeunes tout ce que notre engagement nous a apporté, tout ce que nous lui devons sur le plan humain, peut-être que..., peut-être...

Peut-être aussi qu'un jour viendra où les promesses seront tenues et que verra le jour un vrai statut du bénévole !...

"Il faut rêver très haut pour ne pas réaliser trop bas"...

Alors rêvons...

Et continuons à nous battre pour obtenir ce que notre action mérite.

"La vie est comme la mer, elle ne porte que ceux qui bougent !..."

Alors, bougeons...

Et que l'Odyssée soit un présage de belle aventure à vivre pour le Trois-mâts de la Ligue...

Bonne Assemblée à tous.

Vifs applaudissements.

Le point suivant de l'ordre du jour est la présentation du rapport moral par le Secrétaire Général de la Ligue.

Présentation du rapport moral par le Secrétaire Général et approbation ____

Monsieur Gilles GRIMAUD, secrétaire général de la Ligue, rappelle que le rapport moral de la saison 2005-2006 est paru dans les journaux ATLANTIQUE FOOT N° 1 819 du 27.10.2006 et N° 1 821 du 10.11.2006.

Il apporte quelques précisions concernant les licences et met en exergue quelques éléments marquants de la saison 2005-2006.

Pour les licences Gilles GRIMAUD souligne que les effectifs de la saison 2005-2006 étaient en baisse (moins 1 221 licenciés) soit une réduction de 1,06 % par rapport à la saison précédente. Il ajoute qu'il n'y a pas lieu de s'alarmer car les chiffres déjà connus au moment à l'heure actuelle laissent présager d'une augmentation du nombre de licenciés pour la saison 2006-2007.

Il met, par ailleurs, en avant l'informatisation des clubs et l'engagement de la Ligue pour un football citoyen. Deux objectifs proclamés lors de l'Assemblée Générale de la Ligue du 22 octobre 2005 à LA ROCHE SUR YON.

Sur le plan purement sportif il souligne que la Ligue a 8 clubs en championnat de CFA 2, ce qui constitue un record.

Il attire l'attention de la salle sur quelques évènements qui ont marqué la saison 2005-2006.

A savoir :

- Le match international féminin FRANCE – PAYS BAS à ANGERS.

- Le parcours de l'équipe de la Ligue en Coupe des Régions U.E.F.A. qui n'a été éliminée qu'en demi-finale par le NORD-PAS de CALAIS pour la première qualification de son histoire à ce stade de l'épreuve.

- Le titre de championne de FRANCE Universitaire obtenu par la Section Sportive Universitaire de NANTES ainsi que celui des 16 ans nationaux du FC NANTES ATL..

Gilles GRIMAUD rappelle, alors, sommairement les différents titres glanés par les clubs dans les coupes régionales et championnats régionaux.

Dans ce chapitre il tient à souligner la double performance du RC DOUE LA FONTAINE champion de son groupe de Division Régionale Supérieure et lauréat du Challenge de la Sportivité.

En l'absence de remarques, d'abstentions et d'avis contraires le rapport moral est adopté à l'unanimité.

Présentation du rapport financier par le Trésorier Général _____

Monsieur Alain DAYOT – Trésorier Général – présente le rapport financier de la saison 2005-2006.

« Monsieur le Président de la Ligue.

Madame et Messieurs les membres du Conseil de Ligue.

Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les représentants des clubs.

Conformément à nos statuts et aux dispositions de la loi sur les associations prévoyant que les comptes doivent être soumis à l'approbation de leurs sociétaires, j'ai l'honneur de vous présenter les comptes de la Ligue pour la saison 2005-2006 (1^{er} juillet-30 juin) dont les documents vous ont été transmis en date du 10 octobre 2006. Mes commentaires porteront sur les principaux centres de profits actualisés suivant le diaporama qui vous est proposé.

SYNTHESE GENERALE

Il est à noter la nette progression du résultat d'exploitation sur la saison 2005-2006 alors que les autres postes sont similaires ; **en effet ce résultat après imputation des dotations aux amortissements et aux provisions ressort à +113 384 € (saison 2005-2006 -11 773 €).**

PRODUITS D'EXPLOITATION

Les plus fortes hausses sont au niveau :

- Des recettes provenant de l'activité du Centre Régional Technique par sa fréquentation en augmentation.
- Des subventions par le biais du contrat d'objectifs avec la Ligue de Football Amateur qui se traduit par une augmentation de la subvention fédérale (+54 932 €).
- Des recettes de la Coupe de France à partir des 1/32^{ème} de finale (+85 620 €).

Par contre, on constate une forte chute du poste amendes (**- 24 953 €**) liée à la diminution du nombre de dossiers de discipline traités du fait de la mise en place de l'exclusion temporaire (1739 dossiers traités en moins).

CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation se maintiennent globalement grâce à une maîtrise des coûts de fonctionnement.

Seules les charges de la Coupe de France – au niveau régional – expliquent le différentiel.

PRESENTATION DU POLE : LICENCES – AVIS DE DEMISSION – COTISATIONS

Nouvelle présentation de poste qui comprend dans les charges le coût du produit ainsi que les frais de fonctionnement et les frais de personnel inhérents au poste qui fait que le profit généré est bien moins important que dans la présentation « classique ».

PRESENTATION DU POLE : SUBVENTIONS – COMPETITIONS – COUPE DE France - AMENDES

A noter au niveau des postes :

- Coupe de France : une fois retraité, le poste ne fait apparaître qu'un profit de **22 000 €**.
- Amendes : non seulement le produit est en baisse sur la saison (6484 dossiers traités comparés à 8223 lors de la saison 2004-2005), mais déficitaire compte tenu du retraitement.
- Les subventions génèrent un profit qui est directement à reporter sur le poste compétitions.
- Le poste des compétitions est déficitaire et ce sont les profits des autres postes qui renflouent cette perte.

PRESENTATION DU POLE : ATLANTIQUE FOOT – VENTES DIVERSES - CENTRE TECHNIQUE

Ce pôle concerne l'activité commerciale de la Ligue Atlantique, dont les opérations sont taxables et imposables.

- Le journal Atlantique Foot est amené à évoluer prochainement compte tenu de l'informatisation des clubs et du site internet de la Ligue.
- Le déficit du CRT est maîtrisé par une augmentation de sa marge et une gestion plus rigoureuse de ses coûts de fonctionnement.

REVERSEMENT DISTRICTS

Il faut savoir que les produits mentionnés (**cotisations, licences et subventions**) ne sont pas intégralement affectés à la Ligue dans leur totalité mais une partie est reversée aux districts sous forme de **quote-part** au niveau des licences, cotisations et subventions : **le total se chiffre à 615 569 €**.

CAISSE D'ENTRAIDE

Ce fonds, intégré aux comptes de la Ligue, est mouvementé par les prêts sans intérêts consentis aux clubs et les secours alloués aux licenciés en difficulté suite à un accident lié à la pratique du football. Ces disponibilités proviennent de la contribution qui vous est demandée chaque saison et des produits financiers que lui verse la Ligue au titre des sommes laissées en permanence. Sur cette saison elle a étudié 9 dossiers de prêts représentant une somme de 119 400 € et attribué 7 secours pour un total de 6 510 €.

CONCLUSION

Si le résultat est satisfaisant puisqu'il permettra d'assainir le report à nouveau négatif, il est le fait de recettes aléatoires et d'aides fédérales non négligeables sans lesquelles l'équilibre ne pourrait être assuré. Une gestion dynamique et rigoureuse, un développement de nos partenariats doivent nous permettre de maintenir nos objectifs en tenant compte des difficultés que vous éprouvez.

Avant de terminer mon intervention, permettez-moi de remercier le service comptable de la Ligue qui s'acquitte avec compétence et conscience de sa tâche et dont le concours m'a été précieux pour vous présenter ce rapport. Je reste bien sûr à votre écoute et je vous remercie de votre aimable attention.

Rapports du Commissaire aux Comptes

En l'absence excusée de Patrick MESSUS, Commissaire aux Comptes de la L.A.F. Michel TRONSON demande à Patrick LECARPENTIER, Président d'ORVAULT Sports, de lire ce rapport.

Rapport Général du Commissaire aux Comptes

« En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, je vous présente mon rapport sur l'exercice clos au 30 juin 2006, sur :

- Le contrôle annuel des comptes de l'association LA LIGUE ATLANTIQUE DE FOOTBALL, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de mes appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau du Conseil de Ligue. Il m'appartient sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – Opinion sur les comptes annuels

J'ai effectué mon audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier leur présentation d'ensemble. J'estime que ces contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants :

- 1) Le paragraphe de l'annexe aux comptes annuels se rapportant aux principes généraux expose de quelle façon votre association a traité, du fait de la mise en application, sur l'exercice 2005-2006, des règlements CRC n° 2002-10 et n° 2004-06, la durée d'amortissement de son siège social.
- 2) Le paragraphe de l'annexe aux comptes annuels se rapportant aux débiteurs divers expose de quelle façon votre association a traité, au 30 juin 2006, les premières acquisitions de matériels informatiques liées à la mise en place du Plan d'Informatisation des Clubs (P.I.C.).

Dans le cadre de mon appréciation des règles et principes comptables suivi par votre Association, j'ai vérifié le caractère approprié des traitements précisés ci-dessus ainsi que des informations fournies dans les notes de l'annexe et je me suis assuré de leur correcte application.

III – Vérification et informations spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Trésorier Général et dans les documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière des comptes annuels.

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

En ma qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association je dois vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont j'ai été avisé. Il n'entre pas dans ma mission de rechercher l'existence de telles conventions.

Je vous informe qu'au cours de l'exercice clos le 30 juin 2006, il ne m'a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L 612-5 du Code de Commerce ».

Approbaton des comptes _____

Le rapport financier est adopté à l'unanimité moins une abstention par les représentants des clubs.

Présentation du budget prévisionnel par le Trésorier Général Adjoint _____

Monsieur Claude BARRETEAU, Trésorier Général Adjoint de la L.A.F., présente le budget prévisionnel 2006-2007.

« Le Budget Prévisionnel qui vous a été adressé il y a quelques semaines a été établi à partir des résultats comptables arrêtés au 30 juin 2006 que notre Trésorier Général vient de vous présenter.

Il s'élève à 4.916 K€, en nette augmentation par rapport à N-1 car nous y avons inclus l'opération « Plan d'Informatisation des Clubs » tant en charges qu'en produits pour environ 800 K€.

Il est à noter qu'une partie non négligeable de cette somme ne fait que transiter par la Ligue.

LES PRODUITS D'EXPLOITATION

Quatre postes importants :

- *Licences 1.785 K€*

Majoration prévue de 45 K€, car la médiatisation de notre sport, les bonnes performances de l'équipe de France et de nos Clubs toujours en U.E.F.A. doivent nous apporter une augmentation du nombre de licenciés.

Je pense que cela se vérifie déjà dans toutes les catégories de Jeunes de nos écoles de Football.

- *Divers 856 K€*

Atlantique Foot, cotisations, codes arbitres, annuaires pour environ 320 K€ et le Centre Technique 536 K€ pour lequel nous prévoyons une augmentation du Chiffre d'Affaires de 25 K€.

- *Autres Produits de gestion courante 463 K€.*

Ce poste, en diminution de 20 K€, concerne surtout les recettes en Coupe de France. Nous avons voulu être prudents.

- *Subventions 1.274 K€*

En augmentation de 926 K€ par rapport à la saison passée :

846 K€ pour le Plan d'Informatisation des Clubs (participation des Clubs et subventions).

80 K€ concernant un mode d'attribution différent des subventions Fédérales.

La signature d'une Convention d'Objectifs entre la Ligue Atlantique (associée à ses districts) et la Ligue de Football Amateur permettra le versement des subventions si les objectifs sont atteints et sur présentation de justificatifs.

Un dernier poste qui mérite une observation est celui des amendes ; nous avons maintenu la baisse de l'exercice 2005-2006.

Remarque importante : les amendes aujourd'hui ne représentent plus que 1,73 % du budget.

Les autres rubriques ne nécessitent pas de commentaires particuliers.

LES CHARGES D'EXPLOITATION

Commentaires sur les postes importants :

- *Achats Prestations de Services :*
 - Atlantique Foot 260 K€.
 - SODEXHO 365 K€ en légère hausse afin de tenir compte de la progression constante du Chiffre d'affaires du Centre Régional Technique.
 - Informatisation des Clubs 800 K€. (fournisseurs O.B.I. pour l'acquisition du matériel et T.I.B.C.O. pour la formation des utilisateurs).
- *Autres charges de gestion courante :*
 - Augmentation des redevances aux Districts et des tarifs MDS.
- *Charges de personnel :*

Ce poste, évalué à 929 K€ bien que présenté en augmentation de 20 K€ par rapport au budget N-1, reste inférieur au réalisé 2005 – 2006.

Les autres postes de charges n'appellent pas de commentaires particuliers.

Je suis à votre disposition pour des renseignements complémentaires et je vous remercie de votre aimable attention ».

Le budget prévisionnel est approuvé par l'assemblée générale.

Déclaration d'utilité publique

Les clubs votent à l'unanimité la demande de déclaration d'utilité publique présentée pour la Ligue par Monsieur Alain DAYOT.

Modification du Règlement Intérieur de la Caisse d'Entraide et de Solidarité

Michel TRONSON présente les points essentiels des modifications proposées aux clubs.

La principale réforme concerne l'article 3 qui stipule : « *Toutefois, en cas de couverture par une collectivité locale ou institutionnelle s'engageant inconditionnellement seule la caution du Président de l'association sera exigée* ».

Michel TRONSON ajoute que dans le texte précédent six cautions ~~était fixé~~ étaient exigées par la Caisse d'Entraide et de Solidarité pour chaque dossier. Devant l'importance des sommes engagées certains dirigeants hésitaient à se porter

caution. Désormais la règle sera beaucoup plus souple. Seul l'engagement du président, légalement responsable au nom de l'association, sera donc exigée. Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.

Vœux des clubs

En propos liminaire Michel TRONSON informe les clubs qu'une réunion visant à la simplification des Règlements Généraux de la F.F.F. se tiendra les 11 et 12 janvier 2007 au nouveau siège de la F.F.F.. Ces modifications seront soumises au vote de l'Assemblée Générale de la Ligue du Football Amateur pour être applicables dès la saison 2007-2008. Il signale que tous les vœux des clubs parvenus à la Ligue concernent les Règlements Fédéraux. Il se propose, toutefois, de les présenter tout en assurant qu'ils seront évoqués lors de la réunion précitée. Il précise qu'il ne s'agira pas là de simples modifications mais d'une vraie révolution de fond.

➤ Vœux des clubs ACB Football SAINT BREVIN et ASPTT NANTES

Article 94 – alinéa 2 des RO LAF (article 196 des RG FFF) ⇒ Opposition

Ces deux clubs proposent de modifier les dates de mise en demeure et de délai de régularisation pour qu'elles correspondent à celles de démission et de signature dans un autre club.

➤ Vœu du club ANGERS Vaillante Football

Article 99 des RG FFF ⇒ Modalités de mutations jeunes

Le club d'Angers Vaillante fait les deux propositions suivantes :

1^{ère} proposition : appliquer le règlement des mutations seniors aux 18 ans.

2^{ème} proposition : fixer la date limite des mutations 13 et 15 ans au 10 juillet. Au-delà de ce délai, la mutation ne pourrait se faire qu'avec l'accord du club quitté.

A propos de ce vœu Michel TRONSON répète que ces points participent de la révision programmée par la FFF, mais ajoute que quelle que soit la réforme il sera toujours obligatoire de prévenir le joueur concerné en cas d'opposition à sa mutation.

➤ Vœu du club FC Robrerières LA ROCHE SUR YON

Article 4 – alinéa 4 – annexe 1 des RG FFF (article 6 – alinéa 2 – annexe 1 des RO de la LAF – guide de procédure de délivrance des licences) ⇒ Renouvellement

Proposition : supprimer cet article car il n'est pas appliqué.

Sur ce sujet Michel TRONSON rappelle qu'il s'agit, en l'espèce d'une disposition fédérale et ajoute que les dispositions de cet article doivent être maintenues car, même si c'est rarement le cas, elles continuent à être appliquées.

➤ Vœu du club AS Beautour VERTOU

Article 61 des RO de la LAF (article 49 du Statut de l'Arbitrage)

⇒ Participation des clubs au recrutement des Arbitres.

- 1^{ère} proposition : Aliéna 3 : supprimer « 2 » et ajouter « ceux auxquels le présent statut impose 2 arbitres doivent compter au moins 1 arbitre âgé de 16 ans au 1^{er} juillet de la saison en cours ».

- 2^{ème} proposition : Remplacer le NB ainsi : « Un arbitre joueur âgé de 19 ans au 1^{er} juillet de la saison en cours est pris en considération à condition d'effectuer une demi-obligation ».

Il s'agit, là encore, de dispositions fédérales.

Michel TRONSON informe toutefois la salle que la réforme du statut de l'arbitrage est en cours.

➤ Vœu du club La Vigilante SAINT FULGENT

Article 226-1 RG FFF – Modalités pour purger une suspension

Débat sur « la possibilité d'inscrire un joueur suspendu sur la feuille de match pour qu'il se mette dans la peau d'un arbitre en contrepartie de la sanction financière ».

Cette disposition relève également des règlements fédéraux. Michel TRONSON précise, à ce sujet, qu'un joueur suspendu ne peut participer de quelque manière que ce soit à une compétition officielle, sauf, sous certaines conditions, aux rencontres de football animation car ce football n'est pas considéré comme une compétition au sens propre du terme. Il s'agit d'ailleurs d'un aménagement récemment acquis, l'autre possibilité innovante étant les travaux d'intérêt général.

Il conclut en affirmant que ce vœu, même s'il présente un certain intérêt pédagogique, se voit toujours opposer le concept de "suspension de toutes fonctions officielles".

➤ Vœu du club de ASE MONTBERT

Proposition : Intérêt de maintenir le journal officiel de la Ligue avec l'arrivée de l'informatisation des clubs et l'utilisation des sites internet.

Michel TRONSON admet que nous sommes aujourd'hui à un carrefour avec l'informatisation des clubs qui va autoriser la dématérialisation de nombreuses procédures de communication, y compris la communication officielle.

➤ Vœu du club du FC LA CHAPELLE DES MARAIS

Annexe 3 des RO de la LAF

⇒ Modalités d'application de l'exclusion temporaire

Proposition : « Faire entrer un joueur remplaçant à la place du joueur exclu 10 minutes ».

Michel TRONSON commente que l'application de cette proposition dénaturerait l'esprit même qui a guidé la mise en place de l'exclusion temporaire. Il s'agirait, selon lui, d'une réinvention de la règle du « remplacé – remplaçant » sauf, que dans ce cas on confierait à l'arbitre une mission qui incombe au banc de touche. Il ajoute que dans ces conditions il ne s'agit pas d'une modification mais de la mort de l'exclusion temporaire ce qui est un autre débat, lequel sera instauré ultérieurement avec les clubs.

Par ailleurs, il informe la salle que la Ligue du Football Amateur s'est saisie de ce dossier pour proposer une application unique et harmonisée de l'exclusion temporaire sur l'ensemble de la FRANCE.

Il affirme, enfin, que dans cette lutte contre les incivilités il ne voudrait pas que l'on confonde les conséquences et les causes. *« Attaquons-nous aux causes plutôt que de déplorer les conséquences. C'est vrai qu'il y a des joueurs qui sont sortis mais quand ce sont toujours les mêmes on doit avoir le courage de se poser les bonnes questions et de prendre les mesures qui s'imposent. L'exclusion temporaire n'est certainement pas une réponse parfaite à 100%, on aura ce débat lors de réunions plus adaptées qu'une Assemblée Générale, mais j'attends de connaître les propositions fédérales ».*

La suppression de l'exclusion temporaire dont les modalités d'application ont été votées par l'Assemblée Générale de SEGRE du 27 novembre 2004 ne pouvant être

remises en cause par l'Assemblée de ce jour, Michel TRONSON demande aux clubs de se prononcer à titre indicatif sur le vœu du FC LA CHAPELLE DES MARAIS.
Il ressort du vote que cette position reste très minoritaire.

➤ Coupes de France et Gambardella – 2 premiers tours de la Coupe de France et phase préliminaire de la coupe Gambardella

⇒ Possibilité d'application du « remplaçant – remplacé ».

Il s'agit en l'espèce d'une disposition des règlements fédéraux qui, pour être appliquée en Ligue, doit être approuvée par l'Assemblée Générale.

Avec seulement trois voix contre cette disposition est adoptée.

Michel TRONSON passe, alors, la parole aux présidents des trois clubs orvaltais qui accueillent l'Assemblée de la L.A.F.

Intervention des présidents des clubs d'ORVAULT

Messieurs Patrick LECARPENTIER (ORVAULT Sports), Philippe BOSSE (U.S. Bugalière ORVAULT) et Miguel SAAVERDA (ORVAULT RC) font une intervention commune.

Tous trois se disent ravis et fiers d'accueillir à ORVAULT l'Assemblée de la Ligue Atlantique qui se joue pour son président, comme la salle a pu l'entendre, à domicile puisque Michel TRONSON réside sur la commune et est membre d'un club orvaltais. Ce qui, assurent-ils humoristiquement, ne leur apporte aucun privilège.

Ils présentent tour à tour leurs trois clubs qui comptent plus de 1 200 licenciés pour une ville de 25 000 habitants, ce qui démontre l'importance du football dans la ville.

- US Bugalière ORVAULT : 220 licenciés (dont 2 arbitres) – 15 équipes – 1 terrain synthétique avec éclairage (doté de vestiaires).
- ORVAULT RC : 548 licenciés (dont 8 arbitres) – 34 équipes (dont 1 en région) – 1 terrain synthétique et 1 terrain gazonné (tous dotés d'éclairage et de vestiaires).
- ORVAULT Sports : 420 licenciés (dont 5 arbitres) – 25 équipes (dont 3 en région) – 1 terrain synthétique (avec éclairage) et 2 terrains gazonnés (sans éclairage) (tous dotés de vestiaires).

Les trois présidents soulignent la nécessité d'avoir trois structures d'accueil dans une commune éclatée comme l'est celle d'ORVAULT pour permettre une représentation de tous les quartiers de la ville éloignés les uns des autres pour des raisons tant sportives que sociales.

Ils remercient tous la Mairie d'avoir fait réaliser depuis 2005, 3 terrains synthétiques.

Enfin, ils soulignent que le foot à ORVAULT c'est, aussi des manifestations exceptionnelles avec en exergue le tournoi international poussins – benjamins organisé par ORVAULT Sports qui a lieu traditionnellement pendant le week-end de Pâques.

Ils soulignent la parfaite entente qui règne entre les trois clubs, ce qui n'a pas toujours été le cas par le passé, avec le but commun de permettre aux jeunes de pouvoir pratiquer le sport qu'ils aiment à leur niveau. Ils soulignent qu'il existe une idée certaine et un dynamisme de notre sport à ORVAULT et qu'ils essaieront toujours d'accueillir les autres clubs le plus sportivement et le plus amicalement possible.

Applaudissements.

Philippe BOSSE tient, alors, à profiter de l'occasion qui lui est donnée pour passer un message qu'il ne veut pas moralisateur : « *Je voudrais attirer votre attention sur la vigilance sans faille que nous nous devons d'apporter au comportement de nos éducateurs et de nos dirigeants et en particulier sur le banc de touche lors des rencontres et même sur celui de certains présidents. Comment, en effet, demander à un jeune de respecter les décisions de l'arbitre si nous-mêmes ne le faisons pas. Trop souvent le banc de touche oublie les valeurs essentielles que nous véhiculons tel que le respect que pourtant beaucoup revendiquent quand on parle avec eux. Souvent la discipline sur un terrain commence par le comportement du banc de touche, la contestation appelle la contestation, agglomère celle des joueurs et, pire, la justifie. Nous avons la chance de pratiquer un sport magnifique, noble et populaire. Mettons-nous à sa hauteur et servons-le. C'est d'ailleurs là notre seul rôle : servir le football. N'oublions pas que le football est un jeu et doit le rester. Ce qui n'est pas incompatible avec l'ambition, la passion et même la motivation. Soyons bons joueurs. Il en va de notre responsabilité à tous, de l'avenir serein de notre football et bien sûr de plaisir conjugué des joueurs, des dirigeants et des bénévoles* ».

Applaudissements.

Michel TRONSON remercie les trois présidents pour leur intervention et leur remet un présent de la Ligue. Il passe la parole à Alain CHARRANCE pour la présentation des candidats aux Assemblées Fédérales.

Election des représentants à l'Assemblée Fédérale

Alain CHARRANCE présente cette élection.

Il précise qu'il n'y aura pas lieu de voter pour les membres de droit que sont :

Le président de Ligue ou son représentant

Michel TRONSON

Les présidents de Districts ou leurs représentants

Jean-Luc MARSOLLIER – District de Loire-Atlantique

Jean-Yves GAUTIER – District de Maine et Loire

Alain DURAND – District de Vendée

Il précise que pour les « collègues » des Championnats Nationaux et Football Diversifié et Entreprise, les titulaires et suppléants ont été respectivement élus par les clubs nationaux et désignés par la Commission Régionale :

Championnats Nationaux

Michel DAVID – dirigeant de Vendée Luçon Football – titulaire

Michel AURAY – président de USJA CARQUEFOU – suppléant

Championnats Football Diversifié et Entreprise

André LELIEVRE – titulaire

Jean-Yves NOUVEL – suppléant

Par contre, une élection à bulletin secret est nécessaire pour l'élection des représentants des championnats régionaux où cinq candidats se présentent pour trois postes de titulaires et deux postes de suppléants.

Alain CHARRANCE présente, alors, les modalités de cette élection et plus précisément les conditions dans lesquelles les bulletins de votes seront considérés comme valables ou nuls.

Il présente, à l'aide de diapositives les différents candidats. A savoir :

Bernard BOBIER – membre du Conseil de Ligue
Roger MARCHAND – dirigeant FC INGRANDES LE FRESNE
Chantal MICHAUD – membre du Conseil de Ligue
Michel THARREAU – membre du Conseil de Ligue
Félix TRONSON – membre du Conseil de Ligue

Il indique aux représentants des clubs qu'ils pourront déposer leurs bulletins dans les urnes disposées dans le hall d'entrée de la salle.

Michel TRONSON accorde, alors, une petite pause à l'Assemblée.

A la reprise des débats il remercie les représentants des clubs pour leur ponctualité et leur indique qu'un apéritif déjeunatoire leur sera offert à l'issue de cette assemblée.

Propositions de modifications des Règlements Officiels de la L.A.F. _____

Michel TRONSON informe les clubs que la présentation de ces modifications a été scindée en trois parties : les modifications de textes, les modifications de librairie et les mises en conformité avec les dispositions fédérales.

A chaque fois, et c'est une nouveauté, ces modifications dont les clubs ont pu prendre connaissance sur ATLANTIQUE FOOT ou télécharger sur le site de la Ligue, sont accompagnées de la motivation qui a entraîné la modification proposée.

Il passe la parole à Félix TRONSON, référent règlements de la L.A.F., pour présenter ce point de l'ordre du jour.

I – Modifications des textes

Règlements Généraux

➤ Article 103 – Télématique – Saisie des résultats

Il est proposé que les clubs recevant devront saisir leurs résultats le jour du match avant 20h00 pour les rencontres disputées en diurne, et avant 00h00 pour les rencontres disputées en nocturne.

Motivation : Prise en compte de l'évolution des médias et désir des clubs de pouvoir consulter les résultats dès le dimanche soir.

Cette modification est adoptée à l'unanimité.

➤ Article 141 : Autorisations – Règlements

Il s'agit de porter de 15 jours à un mois le délai de dépôt d'une demande d'autorisation de tournoi.

Motivation : Délai autorisant la prise en compte par les clubs d'éventuelles remarques ou refus de dispositions particulières.

Cette modification est adoptée à l'unanimité.

Règlement des Championnats Seniors de l'Atlantique

➤ Article 1 : Engagements

La modification proposée pour cet article est de porter de 10 jours à 30 jours le délai accordé à un club pour retirer une équipe dans un championnat, sous peine d'amende.

Motivation : Le délai de 10 jours n'autorise pas la réorganisation des groupes et la publication de calendriers fiables, et conduit à des compétitions tronquées.

Monsieur Emile KERBRAT – ORVAULT RC – intervient pour souligner qu'il lui paraît excessif de passer de 10 jours à un mois et qu'un délai de 15 jours lui semblerait plus raisonnable surtout pour les clubs citadins qui ne savent pas précisément deux semaines avant le début des championnats le nombre d'équipes qu'ils pourront engager pour la saison.

Félix TRONSON lui répond qu'il existe des délais réglementaires pour la convocation des commissions et que le fait de passer de 10 jours à 15 jours ne changerait rien aux problèmes actuellement rencontrés.

Michel TRONSON ajoute qu'il s'agit d'un outil de progression vers l'excellence pour éviter qu'une équipe ne perturbe pas la vie des 11 autres.

Monsieur André CORNU – Président d'Honneur de la L.A.F. et représentant pour cette assemblée de l'ES ANDARD BRAIN – se dit à la fois d'accord avec la proposition de la Ligue et la petite contestation de Monsieur KERBRAT. Selon lui, le problème ne se poserait pas si on parlait du début des compétitions, ce qui, avec le décalage qui existe pour le début des compétitions de dernières divisions de District, reviendrait à adopter le délai proposé par Monsieur KERBRAT et la rédaction du texte présenté par la Ligue.

Michel TRONSON propose alors un vote entre le statut quo (soit 10 jours) et le délai proposé par la Ligue.

La proposition de la Ligue est adoptée à la majorité absolue.

➤ Article 9 – Terrains

Il s'agit de précisions concernant d'une part l'appellation des divisions supérieures de districts et d'autre part les exigences en matière de terrain principal.

Motivation : Les exigences pour les terrains de repli étaient supérieures à celles des terrains principaux.

Cette modification est adoptée à l'unanimité.

➤ Article 10 : Organisation de la rencontre

Il est proposé d'ajouter un alinéa définissant de manière claire et précise le nombre et la qualité des personnes qui sont habilités à prendre place sur le banc de touche.

Motivation : Demande formulée par la Commission Régionale des Arbitres et de nombreux clubs.

Cette modification est adoptée à l'unanimité.

➤ Article 39 bis : Lutte contre la violence et la tricherie – dispositions complémentaires aux règles de classement.

Pour cet article il s'agit de modifier les seuils de pénalités en fonction des fautes commises.

Motivation : L'ancien barème pénalisait plus le cumul des faits bénins que les faits graves. Harmonisation de l'application sur les diverses compétitions.

Félix TRONSON précise qu'il a également été ajouté que toute participation d'un joueur non licencié sera sanctionnée.

Pour les jeunes il précise que les sanctions ne seront prises en compte que pour la 2^e phase.

Monsieur Jean-Christophe DAUDIN – ES DENE MOZE – intervient pour souligner que, selon lui, ce système pourrait favoriser une équipe plus qu'une autre et qui accéderait tout de même à un niveau supérieur en 2^e phase.

Michel TRONSON répond que ces championnats, même s'ils se déroulent en deux phases doivent être considérés comme une même compétition et ajoute que les commissions de discipline ont toujours la possibilité de sanctionner une équipe qui aurait gravement dysfonctionné en lui retirant, dès la 1^{re} phase, des points au classement.

Cette modification est adoptée à l'unanimité.

➤ Article 41 : Règles générales d'accessions et de rétrogradations

Les modifications proposées dans cet article pour définir les règles de classement entre équipes de groupes différents sont les suivantes :

- Utiliser un ratio : quotient des points acquis par le nombre de matchs joués (au cas où les groupes ne comporteraient pas le même nombre d'équipes).
- Donner, en cas d'égalité de points, priorité à l'équipe la moins sanctionnée au titre de l'article 39 bis avant d'utiliser les autres critères en vigueur actuellement.

Motivation : Harmonisation – Respect de l'équité sportive : prise en compte du nombre de matchs joués.

Cette modification est adoptée à l'unanimité.

Règlement des Championnats Régionaux Jeunes

➤ Article 6 : Incorporation en équipes inférieures de jeunes ayant pratiqué en équipes supérieures

Il s'agit d'ajouter dans la liste de ces restrictions qu'un joueur de 18 ans évoluant régulièrement en seniors ne peut venir renforcer, dans les conditions définies dans cet article, une équipe 18 ans de son club.

Motivation : Ajout nécessaire pour la morale sportive. Prise en considération de la hiérarchie des compétitions.

Cette modification est adoptée à l'unanimité.

➤ Article 27 : Règles d'accessions et de rétrogradations

Il s'agit d'une double harmonisation entre les compétitions seniors pour les règles de classements et des compétitions nationales en cas d'accession du champion « Honneur » des 18 ans en championnat national des 18 ans.

Hubert SOURICE – président de la Commission Régionale des Jeunes – précise qu'il s'agit en l'espèce d'harmoniser les textes avec ce qui se fait déjà en pratique.

Cette modification est adoptée à l'unanimité.

II – Modifications de librairie

Félix TRONSON passe rapidement sur les modifications de librairie qui n'apportent aucune modification profonde aux textes et ne nécessitent, donc, pas de vote de l'Assemblée.

III – Mise en conformité avec les dispositions fédérales

Félix TRONSON donne connaissance aux représentants des clubs des dispositions votées par les différentes assemblées fédérales et qui s'imposent, de fait, à la Ligue et ses Districts.

Résultats de l'élection des délégués des championnats régionaux à l'Assemblée Fédérale

Les résultats de l'élection sont les suivants :

Nombre de voix : 9 293

Bulletins exprimés : 8 569

Bulletins nuls : 724

Sont élus titulaires :

Chantal MICHAUD : 2 297 voix

Félix TRONSON : 1 900 voix

Michel THARREAU : 1 692 voix

Sont élus suppléants :

Bernard BOBIER : 1 428 voix

Roger MARCHAND : 1 252 voix

Les travaux de la Ligue

A l'aide d'un diaporama les différents travaux de la Ligue sont présentés aux clubs par Michel TRONSON.

Ils sont les suivants :

• **Création d'un Département Anim'action avec 3 pôles.**

Il s'agit, explique le président de mettre en place des compétences transversales qui s'appliquent dans un champ d'action global de la Ligue.

Ce département se veut être en rupture avec les anciennes commissions d'Information et de Communication qui ne sont plus adaptées au football actuel.

Ses missions se décomposent donc à travers 3 pôles.

- Le pôle communication piloté par Jean-Luc MARSOLLIER qui a pour missions : le conseil en communication, l'animation et la réalisation des médias, les relais auprès de la presse régionale, l'animation d'un réseau de capteurs.
- Le pôle partenariat piloté par Alain DURAND et Alain MARTIN dont les missions sont l'animation et le développement des partenariats, l'organisation et la promotion des organisations régionales, le suivi des contrats et conventions.
- Le pôle développement et partage des compétences piloté par Jean-Yves GAUTIER qui aura pour mission la gestion de la politique de formation, l'évaluation des besoins, la conception des conducteurs de formation et la formation des animateurs départementaux de formation.

• **Management**

Michel TRONSON informe la salle que les élus du Conseil de Ligue se sont réunis le 14 octobre dernier dans un séminaire pour réfléchir sur le rôle des élus de la Ligue. Soit, les valeurs qui les motivent, les actions qu'ils veulent entreprendre.

Par ailleurs, il signale qu'un audit des commissions a été effectué et qu'il a été mis en place une cellule MP3 (Management par Projets et Processus) ce qui signifie que les élus sont en réflexion sur la Ligue de demain avec la volonté de privilégier la réactivité, de mettre en place des notions de partage, une gestion participative où tous les élus auront leur place avec des systèmes de délégation. La devise pouvant être une gestion autre pour une période autre.

• **Plan d'Informatisation des Clubs**

Le président fait le point sur le Plan d'Informatisation des clubs.

Il précise qu'à ce jour 592 clubs ont répondu favorablement (583 clubs libres sur 655, 8 clubs de foot diversifié, 1 club féminin).

Il informe la salle que la Ligue va mettre en place un réseau solidaire d'accompagnement des clubs. Il se décomposera en 3 niveaux sur le plan horizontal avec comme chef de projet Fabian VILLERS (correspondant informatique de la L.A.F.), un chargé de mission P.I.C. par District, un référent par secteur et des correspondants de proximité, l'objectif étant de développer la solidarité, de faire en sorte que celui qui sait faire apporte ses connaissances à celui qui ne sait pas faire.

Il profite de l'occasion pour saluer les partenaires qui se sont associés à cette opération : La Ligue de Football Amateur, Le Conseil Régional des Pays de la Loire, les Conseils Généraux de Loire Atlantique, Maine et Loire et Vendée et le Crédit Agricole Atlantique Vendée et Maine Anjou.

• **Le site de la L.A.F.**

Michel TRONSON invite les représentants des clubs à regarder le graphique qui se trouve devant leurs yeux qui démontre de manière très claire la courbe de progression de consultation de la Ligue. Il y a ainsi eu 419 642 connexions en octobre.

• **Les centres d'Animation de Football Féminin**

Il invite les responsables de clubs à contacter Lydie CHARRIER (C.A.T.R.F. de la Ligue) qui pourra leur apporter son aide pour la création de tels centres qui correspondent à une attente car beaucoup de jeunes filles ont envie de jouer au football.

• **Labellisation des écoles de football**

Il s'agit d'un grand projet porté par la Direction Technique Nationale. Le président explique les modalités pour obtenir ce label qui doit être considéré comme une dynamisation des écoles de football.

• **Convention d'objectifs**

C'est, précise, Michel TRONSON, une révolution dans le monde de fonctionnement des Ligues régionales. Aujourd'hui la Ligue de Football Amateur donne de l'argent aux ligues pour des actions précises, prévues, évaluées, validées. Les subventions sont versées en fonction des résultats. C'est une nouvelle culture de travail qui correspond à la politique que la Ligue et ses Districts veulent mettre en place.

• **Fond d'Aide à l'Investissement**

En 4 ans 2 039 815 € ont été affectés, 165 projets accompagnés et il a été versé entre 1 600 et 30 000 € par dossier. A ce sujet le président remercie le football professionnel puisque c'est grâce à lui que ces aides ont pu être affectées.

• **Arbitrage**

Michel TRONSON informe la salle qu'une nouvelle équipe a été mise en place pour un nouveau fonctionnement. Elle est dirigée par Pascal GALIBERT avec comme volonté affichée de mettre en place une véritable politique régionale de l'arbitrage.

• **Centre Régional Technique**

Le président indique que le Centre Technique Régional s'est ouvert à de nombreux partenariats comme la Fédération des Amicales Laïques, le CREPS, le Lycée de la Bagerie, le FC NANTES ATLANTIQUE, la ville de SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE, la ville de BASSE GOULAINNE, Saint Séb Entreprises et Foot Stage Atlantique.

Il signale, également, que le Centre a connu quelques moments forts tels que les réceptions d'une délégation palestinienne ou de l'équipe féminine canadienne de rugby.

• **Les licences**

Michel TRONSON qualifie l'année que nous vivons d'année record avec, à ce jour, 121 540 licences enregistrées (soit une augmentation de 4,16%).

• **Cécifoot**

Il indique que la Ligue vient de signer un partenariat avec cette pratique spécifique du football, initiée localement par le club de Don Bosco Batignolles et particulièrement Jean-Yves LESCOUËZEC que le Président félicite pour leur engagement.

• **Chantiers nouveaux**

Concernant ces chantiers nouveaux le président lance les pistes suivantes :

- Statuts et Règlement Intérieur
- Espaces de compétences Ligue-Districts
- Management participatif

Présentation de Foot Clubs

Fabian VILLERS – correspondant informatique de la Ligue – fait une brève présentation des possibilités que FOOTCLUBS offrira à ses utilisateurs.

Questions diverses

Michel TRONSON passe alors la parole à Yvon BONNIN qui lit un communiqué commun à la section régionale de l'UNAF et du Lien (association des présidents des clubs de football).

« A l'occasion de cette assemblée générale de la Ligue Atlantique de Football, ce jour 18 novembre 2006, nos deux Associations tiennent à rappeler leur attachement à des pratiques identiques dans nos trois départements, districts et ligue.

Ceci est particulièrement nécessaire quand il s'agit d'application par les clubs et leurs arbitres entraînant des conséquences structurelles ou financières.

Nos deux associations demandent à être consultées en amont de toutes décisions que leurs adhérents auront à appliquer. Toutefois, elles considèrent que la responsabilité de ces décisions appartient uniquement au Conseil de la Ligue entre deux assemblées générales, lieux de pouvoir, direct ou délégué, des clubs de l'Atlantique ».

Lecture du palmarès et remise des récompenses

Les récompenses individuelles suivantes sont remises au titre de la promotion 2005 des médailles fédérales :

Médaille d'Argent

- Philippe BAUSSON – FC Robretières LA ROCHE SUR YON – moniteur
- Claude JAUNET – SAINT ETIENNE PALLUAU – membre du Conseil de District de VENDEE

Médaille de Vermeil

- Michel ALLEMAND – FC MONTAIGU – président du club
- Daniel CHOLET – Délégué L.F.P. – dirigeant du club FCOS Chabossière COUËRON
- Fernand FOLLIOU – arbitre honoraire – membre de la CD Challenge de l'Arbitrage du District de VENDEE

- Jean-Jacques GROSDOIGT – ES VIGNEUX DE BRETAGNE – membre des CR de Discipline et CR Contrôle Statut de l'Arbitrage
- René ROUSSEAU – dirigeant ASPTT NANTES Corpo et Délégué District de LOIRE ATLANTIQUE

Médaille d'Or

- Claude BENIZE – SAINT NAZAIRE FC – membre du Conseil de District de LOIRE ATLANTIQUE – membre de la CD Technique District de LOIRE ATLANTIQUE
- Alain MARTIN – JA SAINT MARS DU DESERT – membre du Conseil de Ligue – membre de la CR Appel de Ligue – membre du Département Anim'action – délégué à la F.F.F.

Les récompenses individuelles suivantes sont remises au titre de la promotion 2005 des médailles régionales :

Médaille d'or de la Ligue

- Michel HUET – Union SAINT LEGER SAINT GERMAIN CHAMPTOCE – membre de la CD Arbitres du District de MAINE ET LOIRE.
- Albert RALLET – US HERMINOISE – dirigeant

Les clubs sont à leur tour récompensés pour les performances qu'ils ont réalisé pendant la saison 2005-2006.

A savoir :

Championnats régionaux

- LE POIRE SUR VIE JA – Division Honneur – Coupe et fanion
- SAINT NAZAIRE FC- Division Régionale Supérieure Groupe "A" – Fanion
- DOUE LA FONTAINE RC - Division Régionale Supérieure Groupe "B" – Fanion
- LA ROCHE SUR YON VF (2) - Division Régionale Honneur Groupe "A" – Fanion
- CHATEAUBRIANT VOLT. (2) - Division Régionale Honneur Groupe "B" – Fanion
- LES SABLES OLLONNE TVEC (2)- Division Régionale Honneur Groupe "C" – Fanion
- SAINT ANDRE DES EAUX SA- Promotion Honneur Groupe "A" - Fanion
- LA BAULE US (2)- Promotion Honneur Groupe "B" – Fanion
- LES HERBIERS ARDELAY RS- Promotion Honneur Groupe "C" – Fanion
- TILLIERES ARC- Promotion Honneur Groupe "D" – Fanion
- VERTOU USSA (2) - Promotion Honneur Groupe "E" – Fanion
- CHATEAUBRIANT ALC - Promotion Honneur Groupe "F" – Fanion
- ANGERS USAC - Division Régionale Football Entreprise – Fanion
- ANGERS CBOS - Division Régionale Supérieure Féminine – Fanion
- INGRANDES FC – Promotion Honneur Féminine - Fanion
- CARQUEFOU USJA – Division Honneur des 18 ans – Fanion
- LA ROCHE SUR YON VF- Division Régionale Supérieure des 18 ans Groupe "A" – Fanion
- THOUARE SUR LOIRE US- Division Régionale Supérieure des 18 ans Groupe "B" – Fanion
- LA CHAPELLE SUR ERDRE AC - Promotion Honneur des 18 ans Groupe "A" – Fanion
- VERTOU USSA - Promotion Honneur des 18 ans Groupe "B" - Fanion
- NANTES FCNA (2) - Division Honneur des 15 ans - Fanion

- THOUARE SUR LOIRE US - Division Régionale Supérieure des 15 ans Groupe "A" - Fanion
- SAUMUR OFC – Division Régionale Supérieure des 15 ans Groupe "B" – Fanion
- VERTOOU USSA - Promotion Honneur des 15 ans Groupe "A" – Fanion
- TRELAZE FE - Promotion Honneur des 15 ans Groupe "B" – Fanion
- NANTES FCNA – Division Honneur des 13 ans – Fanion
- THOUARE SUR LOIRE US - Division Régionale Supérieure des 13 ans Groupe "A" – Fanion
- ORVAULT SPORTS - Division Régionale Supérieure des 13 ans Groupe "B" – Fanion
- SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE GS – Promotion Honneur des 13 ans Groupe "A" – Fanion
- ANGERS INTREPIDE - Promotion Honneur des 13 ans Groupe "B" – Fanion
- NANTES FCNA – Benjamins – Fanion
- NANTES FCNA – Poussins – Fanion

Coupes Atlantique

- SAUMUR OFC – Seniors
- LES HERBIERS VF – 18 ans
- ANGERS USAC – Football Entreprise
- LA ROCHE SUR YON ESOFV – Féminines
- SAINT HERBLAIN OC – Challenge Féminin
-

Les coupes et récompenses ont été remises sur le terrain lors des finales.

Challenge de la Sportivité Seniors

- BEAUPREAU FC - Division Honneur – Trophée
- DOUE LA FONTAINE RC - Division Régionale Supérieure – Trophée
- SEGRE ES (2) - Division Régionale Honneur – Trophée
- SAINT MARTIN AVIRE LOUVAINE USJA - Promotion Honneur – Trophée

Challenge de la Sportivité Football d'Entreprise

- NANTES FA GARES – Trophée

Challenge de l'Esprit Sportif Jeunes

- CHOLET SO – 18 ans
- ANGERS SCA – 15 ans
- CHANTONNAY PATRIOTE – 13 ans
- CHOLET SO – Challenge clubs

Ces clubs ont été récompensés lors d'une cérémonie particulière organisée dans les locaux du Centre Régional Technique de la L.A.F..

Challenge de la Meilleure Attaque

- VERTOOU USSA - Division Honneur avec 53 buts – Trophée
- SAINT NAZAIRE FC - Division Régionale Supérieure avec 48 buts – Trophée
- ANCENIS RC 44 - Division Régionale Honneur avec 57 buts – Trophée
- SAINT PHILBERT DE GRANDLEU US - Promotion Honneur avec 58 buts - Trophée

Les différents récipiendaires posent ensuite pour la traditionnelle photo de famille.

Le Président conclut les débats en invitant les clubs au traditionnel pot de l'amitié qui, comme il l'avait annoncé à la reprise des débats est un apéritif déjeunatoire.

Michel TRONSON
Président

Gilles GRIMAUD
Secrétaire Général

Gilles DAVID
Attaché de Direction